



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/37/89
S/14873

18 février 1982

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS
ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-septième session
Point 58 de la liste préliminaire*
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON
VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Trente-septième année

Lettre datée du 16 février 1982, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint la réponse officielle du
Gouvernement de la République d'Iraq aux allégations contenues dans la note de la
Mission permanente de l'Iran distribuée comme document de l'Assemblée générale et
du Conseil de sécurité le 18 décembre 1981 (A/36/842-S/14802).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente
lettre et de la note jointe comme document de l'Assemblée générale, au titre du
point 58 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires,

(Signé) Zuhair I. MOHAMMED

ANNEXE

Depuis l'instauration il y a environ trois ans du régime raciste en Iran, les autorités de ce pays ont couramment recours à des sophismes et à des tromperies, modifiant et déformant les faits pour s'efforcer de cacher leurs crimes et de détourner l'attention de leurs pratiques inhumaines à l'égard des populations iraniennes auxquelles elles se sont imposées, ainsi que des différents types de torture, des massacres, des meurtres et des exécutions collectives dont sont victimes l'opposition et les nationalités non perses en Iran. Ces atrocités n'épargnent ni les femmes ni les enfants. Il est devenu évident à l'opinion publique mondiale que les efforts déployés pour masquer ces faits ont tous échoué. La communauté internationale dans son ensemble a, dans de nombreuses instances internationales, condamné avec véhémence les graves crimes que ce régime a commis et continue de commettre, qui sont contraires à tous les principes d'humanité et constituent des violations graves et massives des droits de l'homme.

La note verbale que la Mission permanente du régime iranien à New York a adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente une autre de ces tentatives désespérées dans lesquelles persiste ledit régime pour essayer de tromper l'opinion, de cacher ses méfaits et de détourner l'attention des crimes qu'il commet. Il suffit de mentionner à cet égard l'intensification, dans les milieux internationaux, du mouvement général de colère contre ce régime et de condamnation à la suite du massacre récent de prisonniers iraniens et de la coopération de l'Iran avec le régime fantoche de Syrie lors du plastiquage des locaux de l'ambassade d'Iraq à Beyrouth, au mépris de tous les accords internationaux et en violation de toutes les valeurs et traditions humaines.

Les allégations et les sophismes que l'on trouve sous les trois chefs d'accusation de la note verbale de la Mission permanente de l'Iran relèvent eux aussi de la même politique de duperie que poursuit le régime iranien. En fait, cette note ne suscite que mépris et ne mérite même pas de réponse. La tentative désespérée du régime iranien de détourner l'attention de ses crimes innombrables, en particulier l'exécution criminelle de prisonniers iraqiens, qui a été établie de façon irréfutable, est tout aussi futile à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. L'opinion publique mondiale est maintenant convaincue que l'Iraq, qui respecte scrupuleusement ses nobles principes d'humanité, a été forcé de se défendre contre l'agression iranienne lancée par les dirigeants racistes de l'Iran. L'Iraq, fort de son humanité, a mené, mène et poursuivra le combat, fidèle aux principes moraux élevés, aux valeurs humaines et aux nobles idéaux qui lui viennent de sa civilisation et du patrimoine éternel de la nation arabe, qu'il

applique dans le cadre des principes de son grand parti, le parti socialiste arabe Baath. La communauté internationale a appris, grâce aux moyens d'information mondiaux, les nombreux faits d'armes héroïques de l'armée iraquienne - qui n'ont d'égales que les scènes les plus glorieuses de l'histoire arabe - dans ses engagements contre les membres de l'armée iranienne sur le champ de bataille, même lorsque les soldats iraqiens étaient faits prisonniers ou massacrés.

Les allégations mensongères que contient la note verbale de la Mission permanente du régime iranien, selon lesquelles les 9, 10 et 11 décembre 1981 les forces iraqiennes auraient tiré des roquettes sur des centres civils en Iran ne méritent même pas de réponse. Si nous devons néanmoins les commenter, il nous suffit de citer les rapports militaires publiés quotidiennement par le quartier général des forces armées iraqiennes et reproduits dans les médias locaux et mondiaux. Il convient peut-être de citer les paragraphes de ces rapports touchant les activités de l'armée de l'air iraquienne au cours des trois jours en question. Ils dévoilent parfaitement la fausseté des allégations iraniennes :

A l'alinéa h) du rapport No 547, publié le 9 décembre 1981, on lit :

"Les avions de notre héroïque armée de l'air ont attaqué aujourd'hui des positions, des centres et des objectifs militaires ennemis dans les secteurs central et méridional du champ d'opérations et leur ont infligé des pertes écrasantes en vies humaines et en matériel. Tous nos appareils sont rentrés sains et saufs à leur base."

A l'alinéa i) du rapport No 548, publié le 10 décembre 1981, on lit :

"Nos vaillants aigles ont continué de lancer audacieusement et victorieusement des attaques contre les objectifs et centres ennemis dans le secteur méridional du champ d'opérations, leur infligeant d'énormes pertes en matériel et en vies humaines. Tous nos appareils sont rentrés sains et saufs à leur base."

A l'alinéa h) du rapport No 549, publié le 11 décembre 1981, on lit :

"Au cours de la journée, nos avions ont lancé des raids contre les positions et les centres ennemis dans les secteurs central et méridional du champ d'opérations; les attaques ont été directes et efficaces. Elles ont provoqué des incendies et des explosions. Tous nos appareils sont rentrés sains et saufs à leur base."

Il faut également mentionner à ce propos que les forces de l'ennemi iranien continuent à bombarder quotidiennement des centres civils et des installations économiques dans la ville de Basrah, par avion et à l'artillerie lourde. Toutes les missions diplomatiques étrangères accréditées à Bagdad le savent.

Pour rétablir ses droits nationaux usurpés à son territoire et à son eau, l'Iraq est engagé dans une juste guerre contre le régime iranien qui fait fi de toutes les règles et de tous les accords internationaux et se livre à divers types d'agression et de racisme et à toutes sortes de violations des principes fondamentaux des droits de l'homme.

A ce sujet, signalons brièvement les faits ci-après :

1. L'Iran a porté atteinte aux droits, à la souveraineté nationale et à l'intégrité territoriale du peuple iranien en occupant une partie de son territoire et en saisissant le Chott al-Arab, et tient l'Accord d'Alger de 1975 pour nul et non avenu.

2. Le 4 septembre 1980, l'Iran a lancé une attaque armée par terre et par mer contre des villages et des villes iraqiens, donnant ainsi à l'Iraq le droit de riposter pour protéger la sécurité de ses ressortissants et rétablir leurs droits. C'est ce qu'a fait l'Iraq le 22 septembre 1980 après avoir épuisé toutes les voies pacifiques et diplomatiques de négociation avec l'Iran.

Cela a d'ailleurs été exposé clairement dans une lettre adressée, à l'époque, au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui se réunissait à ce moment-là, par le Président de la République, M. Saddam Hussein. Cette lettre se lisait comme suit :

"En Iraq, nous nous heurtons aujourd'hui à un problème analogue. Nous sommes forcés de nous lancer dans une guerre brutale contre un Etat voisin, avec lequel nous avons espéré que nos relations seraient fondées sur le respect mutuel et la non-violation des droits. Une fois de plus, nous voyons les Etats-Unis d'Amérique soutenir un Etat qui, depuis à peu près deux ans, lance des attaques contre notre territoire et notre peuple, si bien que nous avons été forcés de défendre nos droits et la sécurité de nos ressortissants."

3. Les événements ont montré que le régime iranien a pratiqué et pratique encore le racisme contre la population arabe et les autres populations non perses de l'Iran.

4. Il est aussi établi que le régime iranien est intervenu à maintes reprises dans les affaires intérieures de l'Iraq et même, depuis qu'il a pris le pouvoir, une politique de conspiration contre l'Iraq et contre son intégrité.

Mû par un sens élevé de ses responsabilités, l'Iraq a gardé son sang froid et s'en est tenu au respect des principes de bon voisinage. Mais les événements ont montré que le régime iranien n'a aucune bonne intention à l'égard de l'Iraq. Il est établi qu'il a des visées expansionnistes, qui découlent de la politique raciste qu'il a héritée du régime du Shah et qui trouvent leur expression dans son mépris des droits de l'Iraq à son territoire et à son eau, mais ce régime expansionniste a aussi clairement manifesté son ambition de consacrer l'occupation de ces terres iraqiennes. L'opinion publique mondiale se rend parfaitement compte de l'ampleur des efforts déployés par l'Iraq pour résoudre par des moyens pacifiques et diplomatiques les problèmes en suspens avec l'Iran. Or, ces efforts n'ont suscité, de la part de l'Iran, que le mépris, des actes d'agression et des actes militaires contre les villes frontalières iraqiennes. La communauté internationale a maintes fois été le témoin des initiatives pacifiques prises par l'Iraq pour inviter l'Iran à des négociations bilatérales directes ou à des négociations par le truchement d'une tierce partie. L'Iraq s'en tient toujours à ces principes pacifiques. Avant l'adoption de la résolution 479 (1980) du Conseil de sécurité, en date du 28 septembre 1980, le Président de la République, M. Saddam Hussein, avait annoncé que l'Iraq était prêt à un cessez-le-feu, à condition que l'Iran respecte celui-ci. Le régime iranien a rejeté la résolution du Conseil de sécurité et toutes les initiatives internationales, alors que l'Iraq, victorieux et dans une position de force, a annoncé qu'il acceptait toutes ces initiatives, ce qui révèle bien les intentions agressives du régime iranien et son mépris de ses responsabilités à l'égard des populations iraniennes et de la communauté internationale.

Il convient de mentionner à ce propos les efforts dignes d'éloges et les nombreuses initiatives admirables entrepris par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et son représentant personnel, M. Palme, ainsi que la réponse immédiate de l'Iraq à toutes ces initiatives, tandis que le régime iranien les rejetait obstinément.

